

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS

Jeudi 9 octobre 2025 à 14h à Paray-le-Monial



saoneetloire.fr      

JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS

Comme chaque année, le 6 octobre, la Journée nationale des aidants se veut être un moment privilégié pour rendre visibles les 11 millions d'aidants en France qui accompagnent au quotidien un proche âgé, malade ou en situation de handicap.

Créée en 2010 par le Ministère des affaires sociales et de la santé, la Journée nationale de aidants est portée par le collectif « Je t'Aide ». À l'occasion de cette 16^e édition consacrée au thème « Quelles solutions concrètes pour les aidants ? », de nombreuses manifestations (conférences, ateliers, campagnes de sensibilisation...) seront organisées un peu partout en France pour :

- ➔ sensibiliser aux réalités vécues par les proches aidants et aux difficultés qu'ils rencontrent ;
- ➔ faciliter l'accès à l'information sur les aides, les dispositifs d'accompagnement et les solutions de répit existantes afin de soutenir et de prévenir l'isolement social des aidants ;

- ➔ encourager la reconnaissance institutionnelle et sociale de leur rôle, notamment en matière de protection sociale et de conciliation entre vie professionnelle et engagement d'aidant ;
- ➔ favoriser l'échange et la mise en réseau entre aidants, associations et professionnels.

La Journée nationale des aidants marquera également le lancement de la Semaine bleue, la semaine nationale dédiée aux retraités et aux personnes âgées (6 au 12 octobre prochain) ainsi que des Semaines d'information en santé mentale (6 au 17 octobre prochain).

L'ÉVÉNEMENT DU 9 OCTOBRE 2025 À PARAY-LE-MONIAL

Dans le cadre de ses politiques de Solidarités, le Département de Saône-et-Loire se mobilise à l'occasion de la Journée nationale des aidants et organise, en partenariat avec le Réseau des aidants Sud 71, une porte ouverte à la Maison locale de l'autonomie (MLA) suivie d'un ciné-débat le jeudi 9 octobre 2025, à Paray-le-Monial.

Cet événement vise à informer les aidants accompagnant un proche âgé ou en situation de handicap sur les aides, les dispositifs de soutien et les solutions de répit existants sur le territoire du Charolais-Brionnais.

PROGRAMME

➔ **14h à 17h : porte ouverte à la Maison locale de l'autonomie - 3 rue des Charmes à Paray-le-Monial**

Stands d'information

- Réseau des aidants Sud 71
- Maison locale de l'autonomie (MLA) - Centre hospitalier du Pays Charolais-Brionnais – Consultation mémoire, accueil de jour et Équipe mobile de gériatrie (EMG)
- Dispositif d'appui à la coordination (DAC) de Saône-et-Loire

- Association France Alzheimer et maladies apparentées 71
- Association France Parkinson
- Association Les Papillons Blancs d'Entre Saône-et-Loire
- Association UNAFAM 71
- ASSAD du Charolais-Brionnais - Bistrots mémoire
- FILIERIS - Équipe spécialisée Alzheimer (ESA)
- AMAËLLES - Équipe spécialisée Alzheimer (ESA)
- UGECAM à Bourbon-Lancy

Ateliers « bien-être » animés par le Réseau des aidants Sud 71

- Ateliers sophrologie (séances collectives) ;
- Ateliers massage (séances individuelles).

➔ **18h à 20h30 : ciné-débat film « Les Esprits Libres » de Bertrand HAGENMÜLLER**
Cinéma Empire, Boulevard de l'Hippodrome, Paray-le-Monial
Entrée gratuite sur réservation (obligatoire)

« Le film raconte une expérimentation inédite où les résidents retrouvent leur autonomie, leur créativité et du lien social. Fort, touchant, drôle aussi, sans nier les difficultés, il contribue à démystifier la maladie d'Alzheimer, il interroge sur la question du grand âge, de l'EHPAD de demain, évoque l'art-thérapie, les solutions non-médicamenteuses, le vivre-ensemble, l'intergénérationnel. Autant de choses simples à mettre en place et qui transforment la vie de nos aînés trop souvent en détresse ou en situation de grande fragilité ».

Spécialiste de la question de l'accompagnement des vulnérabilités, Bertrand HAGENMULLER, est formateur-conférencier indépendant. Il travaille depuis plus de 15 ans sur des projets innovants dans les secteurs du social, médico-social et sanitaire en France métropolitaine et en Outre-mer.

En 2021 et 2022, il a accompagné un groupe de cadres et de travailleurs sociaux du Territoire d'action sociale (TAS) de Mâcon-Paray sur le sujet de développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Programme de la journée / infos pratiques :
saoneetloire.fr



LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN DES PROCHES AIDANTS EN SAÔNE-ET-LOIRE

Les Maisons locales de l'autonomie

Portées par le Département de Saône-et-Loire, les Maisons locales de l'autonomie (MLA) sont des lieux d'accueil et d'information pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Les MLA ont pour missions d'informer sur les droits et les aides attribuées par le Département et la MDPH, d'évaluer les besoins de la personne à

domicile et de mettre en place des aides adaptées (APA, PCH...) et d'aider à la recherche d'un service ou d'un établissement.

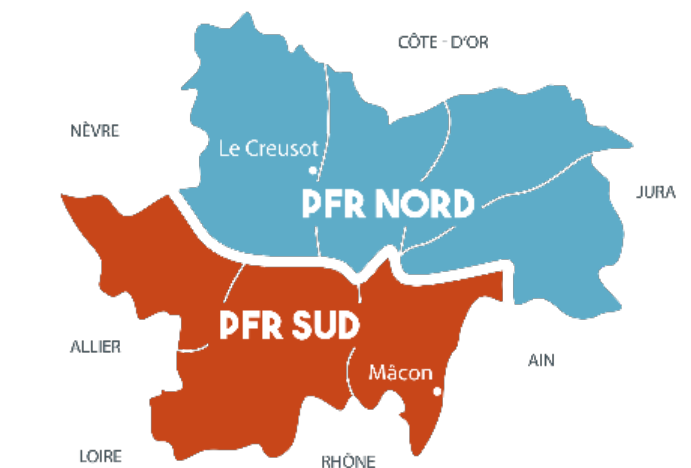
9 points d'accueil MLA couvrent le territoire : au Creusot, à Autun, à Montceau-Les-Mines, à Chalon-sur-Saône, à Louhans, à Tournus, à Mâcon, à Paray-le-Monial et à Cluny.

Les plateformes d'accompagnement et de répit

Il existe deux plateformes d'accompagnement et de répit en Saône-et-Loire : le Réseau des aidants Sud 71 porté par la Résidence départementale d'accueil et de soins (RDAS) à Mâcon, et le Réseau des aidants Nord 71 porté par l'EHPAD départemental du Creusot.

Ces plateformes ont pour mission de soutenir et d'accompagner les proches aidants de personnes atteintes d'une maladie neuro-évolutive (maladies d'Alzheimer, de Parkinson, Maladie de Charcot...) ou porteuses d'un handicap.

Elles proposent un accueil, une écoute, une information et un soutien psychologique et social ainsi qu'une orientation des proches aidants vers les dispositifs d'aides et de soutien appropriés : groupes d'échanges, entretien individuel avec un



psychologue, mobilisation d'un accueil de jour ou d'un hébergement temporaire...Elles peuvent également orienter vers de la suppléance ou du relayage à domicile pour remplacer, sur un temps défini, le proche aidant.

Les deux plateformes couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Les actions de soutien des proches aidants

Le Département de Saône-et-Loire et la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) soutiennent, dans le cadre d'un appel à projets annuel, les actions à destination des proches aidants concourant :

- ➡ au développement de l'information auprès des aidants potentiels pour favoriser la prise de conscience, la reconnaissance et une meilleure valorisation du rôle de l'aidant ;
- ➡ à l'accompagnement de l'aidant dans son rôle et son positionnement au quotidien ;
- ➡ au déploiement d'actions de « prévention santé » en direction des aidants ;
- ➡ au développement de la pair-aidance.

En 2024, 8 projets ont été soutenus dans le cadre de cet appel à projets dont 6 projets à destination d'aidants accompagnant des personnes âgées et 2 projets à destination des proches aidants de personnes en situation de handicap, pour un montant total de 54 736 €.

En 2025, ce soutien se poursuit dans le cadre d'un partenariat resserré avec les plateformes de répit. Au global, la CFPPA a financé 41 actions collectives de soutien des proches aidants de personnes âgées depuis 2021 pour un montant total de près de 200 000 €.

La Communauté 360

Les Communautés 360 s'inscrivent dans la continuité de la démarche RAPT - « Réponse accompagnée pour tous » - et des Communautés « 360 Covid » lancées en juin 2020 pour accompagner les personnes en situation de handicap et leurs aidants face aux difficultés rencontrées durant la crise sanitaire. Elles visent à accompagner les personnes et leurs aidants dans la construction de la réponse à leurs besoins en mettant en lien les acteurs spécialisés et de droit commun afin d'agencer des solutions concrètes, inclusives et à proximité du lieu de vie des personnes.

Mise en œuvre en décembre 2022, la Communauté 360 de Saône-et-Loire repose sur un partenariat

entre l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire, la MDPH de Saône-et-Loire, la Mutualité française Saône-et-Loire et 5 partenaires « membres cœur » engagés dans le parcours de vie de la personne en situation de handicap.

Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap n'ayant plus de solution d'accompagnement ainsi qu'aux proches aidants ayant besoin de soutien.

La Communauté 360 est accessible via un numéro vert national gratuit : le 0 800 360 360.

La plateforme Handiapason

Le Département de Saône-et-Loire adhère à l'association ISAAC Francophone. Cette adhésion annuelle, d'un montant de 3 000 €, permet de mettre les ressources de la plateforme Handiapason à disposition des proches aidants accompagnant un

enfant ou un adulte en situation de handicap. Ces ressources portent sur la vie quotidienne, la culture et les loisirs, et l'aide à la communication.



LES AIDES DANS LE CADRE DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) ET LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Les aides dans le cadre de l'APA

➔ **Le droit au répit** : la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de 2025 a créé un droit au répit pour les proches aidants qui apporte une aide régulière et non professionnelle dans les actes de la vie quotidienne à des personnes bénéficiaires de l'APA à domicile. Le proche aidant peut être le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS, un parent, un allié, une personne résidant avec la personne âgée ou ayant des liens étroits avec elle (amis, voisins etc.). Le droit au répit permet au proche aidant de se libérer du temps pour soi et prévenir l'épuisement. Le besoin en répit des aidants est intégré dans les plans d'aides APA à domicile, notamment par le financement de solutions de répit (accueil de jour, hébergement temporaire, relaying à domicile). En cas d'insuffisance du plan d'aide, un

financement supplémentaire via l'enveloppe « Répit de l'aidant » peut être mobilisé (573,77 € par an en 2025). Un peu plus de 1 M€/an sont consacrés à la réponse à ces besoins.

➔ **Le relais en cas d'hospitalisation du proche aidant** : en cas d'hospitalisation de l'aidant, un financement peut être déclenché, indépendamment du niveau du plan d'aide, afin d'organiser un relais à la prise en charge du bénéficiaire de l'APA (1 136,94 € maximum par hospitalisation en 2025). Cette aide est faiblement mobilisée soit parce que les familles s'organisent pour prendre le relais, soit parce que l'hospitalisation n'a pas pu être anticipée ou que la Maison locale de l'autonomie n'a pas été informée.

Les aides dans le cadre de la PCH

➔ **Le dédommagement de l'aidant familial** : l'aidant familial est la personne désignée dans le plan de compensation PCH pour accompagner le bénéficiaire dans les actes de la vie quotidienne. A ce titre, un dédommagement de l'aidant familial peut être accordé dans le cadre de la PCH. Cette aide d'un montant mensuel maximum de 1 231,15 € (1 477,38 € si l'aidant a cessé totalement ou partiellement une activité professionnelle) est versée au bénéficiaire de la PCH.

➔ **Le soutien à la parentalité** : depuis 2021, la PCH est élargie à de nouvelles dimensions, notamment le soutien à la parentalité. Le soutien à la parentalité comprend deux types d'aides : l'aide humaine qui permet au parent de rémunérer quelqu'un pour l'aider à s'occuper de son enfant et l'aide technique pour l'achat de matériel adapté. En Saône-et-Loire, plus d'une centaine de personnes bénéficie du soutien au titre de la parentalité (115 au titre de l'aide humaine et 52 au titre de l'aide technique en 2024).

LES SOLUTIONS DE RÉPIT

Le relayage à domicile

la Fin 2024, une convention a été signée avec la MSA Service Bourgogne Franche-Comté afin de déployer plus largement le dispositif de relayage à domicile auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en Saône-et-Loire, notamment sur les secteurs peu ou non couverts. Pour ce faire, la MSA bénéficie d'un soutien financier de 25 000 € de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) pour 2024-2025.



L'accueil familial en journée ou temporaire

Le Département de Saône-et-Loire soutient le développement de l'accueil familial en journée pour les personnes âgées et les personnes adultes en situation de handicap. La personne est accueillie, à la journée, au domicile d'un particulier agréé par le Département de Saône-et-Loire.

Ce mode d'accueil permet à la personne accueillie d'échanger avec d'autres personnes, de partager des activités adaptées et de rompre avec l'isolement à domicile ou de sortir du cadre de vie collectif en établissement. Pour les proches aidants, l'accueil

familial permet d'avoir du temps pour soi.

Le Département de Saône-et-Loire finance, sous conditions, une partie du coût de l'accueil familial en journée sur la base d'un forfait journalier. Le montant restant à la charge de la personne accueillie, après déduction de l'aide du Département, est compris entre 15 € et 23 € par jour.

La personne peut également être accueillie temporairement (par exemple, une semaine ou un mois) au domicile de l'accueillant familial. Le coût de l'accueil peut être pris en charge par l'APA ou la PCH.

L'accueil de jour et l'accueil temporaire en établissement

Pour les personnes âgées :

- ➔ 142 places en accueil de jour réparties dans 18 structures. L'accueil de jour s'adresse principalement aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et vivant à domicile ;
- ➔ 225 places en accueil temporaire dont 172 en EHPAD et 53 places en petites unités de vie et MARPA (Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie).

Pour les personnes adultes en situation de handicap :

- ➔ 362 places en accueil de jour réparties en accueil de jour, Foyers d'accueil médicalisés (FAM) et Maisons d'accueil médicalisées (MAS) ;
- ➔ 39 places en accueil temporaire dont 14 places médicalisées et 25 places non médicalisés.

MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES : LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES À DESTINATION DES MALADES ET DE LEURS PROCHES



En France, près de 1,2 million de personnes sont touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée. En Saône-et-Loire, en 2022, 3 540 personnes sont prises en charge au titre de l'affection de longue durée concernant la maladie d'Alzheimer et les autres démences (source : CPAM).

À noter que la nouvelle stratégie nationale Maladies neurodégénératives 2025-2023 a été lancée le 4 septembre dernier par le Gouvernement.

Diagnostic de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées

La Saône-et-Loire compte 4 consultations mémoire réparties sur 6 lieux : consultation mémoire Nord 71 à Montceau, Le Creusot et Autun, consultation mémoire de Paray-le-Monial, consultation mémoire de Chalon-sur-Saône et consultation mémoire de Mâcon.

Réhabilitation et accompagnement des malades

Il existe 5 Équipes spécialisées Alzheimer (ESA) pour un total de 63 places en Saône-et-Loire. Financés par l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté, les ESA réalisent, sur prescription médicale, des séances de soins de réhabilitation et d'accompagnement à domicile pour les personnes en début de maladie ou lorsqu'un soutien ponctuel est nécessaire. Ces séances favorisent le maintien et la stimulation des capacités de la personne, l'adaptation de l'environnement de vie, l'apprentissage de stratégies de compensation, et l'amélioration de la relation aidant-aidé.

Offre d'accueil en établissement

Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), Unité d'hébergement renforcé (UHR), Unité de vie protégée (UVP) : ces services spécifiques proposés par certains EHPAD ont vocation à préserver l'autonomie des personnes par un accompagnement personnalisé et des soins adaptés à leurs besoins.

- ➔ 294 places en Pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) dans 22 établissements
- ➔ 945 places en Unité de vie protégée (UVP) dans 50 établissements ;
- ➔ 26 places en Unité d'hébergement renforcée (UHR) dans 2 établissements.

Par ailleurs, 2 EHPAD - Les Opalines à Digoin et Les jardins d'Asclépios à Dracy-le-Fort – sont dédiés à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Renforcement du partenariat avec l'association France Alzheimer 71

En septembre 2023, le Département a signé la charte « Département aidant Alzheimer » pour valoriser et poursuivre son soutien auprès de l'association France Alzheimer 71 et maladies apparentées. Par cette charte, le Département s'engage à :

- ➔ assurer un relais d'information sur la maladie d'Alzheimer et les actions de l'association ;
- ➔ assurer des temps de formation sur l'APA auprès des bénévoles de l'association ;
- ➔ soutenir les actions développées par l'association (activités sportives, séjours vacances, etc.). Le Département a ainsi participé au financement d'un séjour vacances « aidants-aidés » en 2023 et en 2024.

LES POLITIQUES D'AUTONOMIE DU DÉPARTEMENT : CHIFFRES CLÉS

Budget 2024 (CA)



213,59 M€

Dépenses de fonctionnement

Dont notamment



82,58 M€

APA à domicile et en établissement



23,49 M€

PCH à domicile et en établissement
(adultes et enfants)

Prestations APA et PCH (données 2023)



9 223 bénéficiaires de l'APA à domicile. Plan d'aide mensuel moyen : **348,09 €**

6 640 bénéficiaires de l'APA en établissement.

2 319 bénéficiaires adultes de la PCH à domicile. Plan d'aide mensuel moyen : **573,11 €**

125 bénéficiaires enfants de la PCH à domicile. Plan d'aide mensuel moyen : **921,90 €**

795 bénéficiaires adultes de la PCH en établissement dont 771 adultes et 24 enfants

Aide sociale pour les personnes à domicile (données 2025)



1 060 bénéficiaires en situation de handicap accompagnés par un SAVS ou un SAMSAH.

61 bénéficiaires âgés ou en situation de handicap de l'aide-ménagère à domicile.